



Compte rendu Comité Technique Local (ASR du 11 juin 2018) 2ème convocation 27 juin 2018

La première convocation du CTL s'est tenue le lundi 11 juin matin .

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire CGT. Le Président a botté en touche comme à son habitude concernant les restructurations d'ampleur à venir à la DGFIP (CAP 22).

Concernant l'Adaptation des Structures du Réseau (ASR) 2019 et la fermeture des trésoreries de St félicien, Villeneuve de Berg, Lamastre et du SIE du Teil, le Président a refusé (en réponse à notre liminaire) notre demande de reporter l'examen de l'ASR 2019 à un CTL ultérieur. La CGT a fait cette demande afin que le CHSCT puisse émettre un avis complet sur ces restructurations qui vont fortement impacter tous les collègues concernés.

1- **Les Pvs** : ont été approuvés par la CGT et Solidaires. Fo a refusé de voter.

2- **Tableau de suivi des engagements** : rien à signaler de notable.

3- **ASR** :

A l'ouverture de ce point, Solidaires a également demandé à ce que l'ASR soit reporté pour un examen complet par le CHSCT. Ce que le Président a à nouveau décliné.

Les OS ont demandé une interruption de séance afin de discuter sur la marche à suivre en intersyndicale. Nous avons proposé qu'en cas de nouveau refus nous ne participions pas au débat, votions contre, avant de quitter la séance faute de réel Dialogue Social. Cette proposition a été acceptée par Solidaires mais malheureusement pas par FO.

Après cette interruption nous avons donc réintégré la salle de réunion, et avons à nouveau demandé le report de l'ASR ce qui a été à nouveau refusé.

Nous n'avons donc pas participé au débat et avons laissé la Direction et FO discuter ensemble, avant de voter contre et de quitter l'instance en compagnie de Solidaires.

Face à cet important projet de réorganisation, il est inadmissible que la Direction n'ait pas saisi en premier lieu le CHSCT.

La deuxième convocation du CT s'est tenue le mercredi 27 juin 2018 matin.

Après lecture de la liminaire de Solidaires et la réponse du Directeur le CT s'est ouvert sur l'adaptation de la structure au réseau (ASR).

Il a été rappelé la nécessaire tenue d'un CHSCT sur cette modification en profondeur des conditions de travail.

Le président promet que le point sera à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT.

Il soulève le fait que la fusion CT/CHSCT devrait évoluer en fin d'année sans autres précisions.

La CGT, par l'intermédiaire de Pierre THOMBRAU met en avant les effets d'annonce récents sur les suppressions d'emplois à venir à la DGFIP.

On observe une véritable surenchère tant de la cour des comptes, que du journal Les Echos que de notre gouvernement avec les annonces relatives à CAP22.

Il rappelle au président qu'il se doit de tenir un langage de vérité aux personnels de tous grades qui sont de plus en plus inquiets pour l'avenir de nos missions et de nos emplois.

Le président se veut confiant et dit espérer une inflexion sur les suppressions d'emplois qui pourraient être moins importante que prévu selon ses sources.

Nous restons circonspects sur cette « promesse » au regard de coupes claires dont notre ministère a fait preuve ces dernières années et les décisions imminentes sur ces questions devraient démentir cet optimisme de façade.

Le président souhaiterait avoir une vision sur 4 à 5 ans pour les réorganisations. Il a rappelé que les différents transferts et réorganisations n'ont pas le temps de trouver un rythme de croisière que déjà d'autres restructurations sont nécessaires pour gérer la pénurie imposée par le gouvernement.

La CGT constate que le seuil de viabilité pour les petites structures est fixé à 10 personnes par la cour des comptes.

Autant dire que le département de l'Ardèche ne devrait compter à moyen terme (4 ans) qu'une poignée de Postes comptables.

Ce constat n'est pas contredit par le Président.

La présente convocation à nouveau du CT s'est tenu avec un ordre du jour en 3 points.

1 – L'étude de l'aménagement des structures du réseau (ASR) 2019

Celle-ci débute par une annonce plutôt inattendue, la fermeture de la trésorerie de Villeneuve de Berg sera repoussée au 1^{er} septembre 2019 au lieu du 1^{er} janvier 2019.

Cette annonce est accueillie favorablement par la CGT qui comptait se faire l'écho des collègues de la trésorerie qui souhaitaient un délai supplémentaire pour appréhender au mieux les différentes possibilités de mutation offertes.

Les OS ont détaillé les différentes fiches d'opération propre au projet de réorganisation.

On peut extraire 2 grands axes de cette ASR :

1) adaptation du réseau de trésoreries à la cartographie des nouveaux EPCI :

a - ajustement de périmètres secteur public local

- transfert de 3 communes de Joyeuse et 4 communes de Villeneuve vers la trésorerie de Vallon Pont d'Arc

- transfert de 8 communes de la trésorerie de Thueyts vers celle de Coucouron

b- fusion de trésoreries

- fermeture de la trésorerie de Lamastre au 1^{er} janvier 2019 qui s'accompagne d'un transfert de missions vers les trésorerie de Privas et Saint Péray.
- fermeture de la trésorerie de Saint Félicien au 1^{er} janvier 2019 qui s'accompagne d'un transfert de missions vers les trésorerie de Tournon et Annonay.
- fermeture de la trésorerie de Villeneuve de Berg au 1^{er} septembre 2019 qui s'accompagne d'une fusion avec la trésorerie du Teil.

Nous avons rappelé les récentes déclarations du Ministre qui souhaite vouloir maintenir une Trésorerie par Communauté de communes.

La suppression de Lamastre et de Villeneuve de Berg ne respecte pas cet engagement.

Le Président s'est justifié en évoquant la petite taille de ces intercommunalités.

Nous avons également attiré l'attention sur la situation préoccupante d'un agent d'une des trésoreries supprimées qui devrait se voir proposer un télétravail thérapeutique, affaire à suivre...

2) spécialisation de certains services :

a- transfert de l'activité hospitalière

La gestion comptable et financière du centre hospitalier de Saint Félicien sera transférée sur la trésorerie d'Annonay.

Celle des centres hospitaliers de Lamastre et du Cheylard sera transférée à la trésorerie de Tournon.

Nous avons rappelé au Président que le transfert de l'activité hospitalière déjà effectué et ceux à venir ne sont qu'une étape vers un transfert ultérieur pour une trésorerie d'un autre département gérant un GHT. Le président n'a pas démenti cette éventualité.

b- fusion de SIE de Privas et du Teil

Le SIE de Privas sera fusionné au 1^{er} janvier 2019 avec le SIE du Teil.

Une antenne sera maintenue sur le site du Teil pour permettre aux agents de conserver leur emploi sur cette résidence.

Des groupes de travail seront mis en place à compter de septembre 2018 pour la réorganisation effective.

Nous avons émis de gros doutes sur la pérennité d'une antenne qui par définition est destinée à disparaître.

2- Tableau de bord de veille sociale : bilan 2017

Les indicateurs déclinent doucement au gré des baisses d'effectifs.

La Direction constate « qu'il n'y a pas de rupture significative dans l'évolution des résultats ».

De notre côté on relève que « le plus important n'est pas la chute mais l'atterrissage », et celui-ci s'annonce violent pour les collègues.

3- Questions diverses

Des collègues font état de ralentissements sur des applicatifs tel qu'HELIOS.

Le président prend note et demande une expertise.

Les élus CGT
Julien PETIT, Mickael FAYET, Pierre THOMBRAU, David AUTHEVILLE